

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT
1-3, Grand-Rue
L-6630 Wasserbillig

Dossier suivi par :

Service Environnement

☎ 740016-145

☎ 740016-149

✉ romain.koster@mertert.lu

**Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement Durable**

D3 - Direction des Evaluations des
incidences sur l'environnement

4, Place de l'Europe

L-1499 LUXEMBOURG

Wasserbillig, le 26 janvier 2023

Concerne : Aire de jeux aquatiques Parc Mertert

Dilution des eaux d'alimentation de l'étang Parc Mertert

- **Demande d'évaluation préliminaire afin de renoncer à la réalisation d'une EIE pour les travaux de forage et d'alimentation**

Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à l'entretien téléphonique récent de notre service Environnement avec Mme. Sofie Buyckx concernant les deux projets sous rubrique, nous vous transmettons en annexe les documents nécessaires à l'évaluation préliminaire susmentionnée.

Le rapport géotechnique élaboré par le Grundbaulabor GmbH de Trèves estime que la quantité d'eaux de nappe phréatique à utiliser pour les deux projets est nettement inférieure à la quantité d'adduction d'eaux souterraines de l'aquifère vers le point de mesurage (point de forage de reconnaissance).

En ce qui concerne les chemins d'évacuation, les deux projets utiliseront des itinéraires différents.

L'aire de jeux aquatiques fonctionnera en circuit fermé. Les eaux de lavage resp. à renouveler périodiquement pour des raisons d'hygiène publique seront raccordées à la canalisation d'eaux mixtes longeant la zone de projet et seront donc traitées sur le site de la Station d'épuration de Grevenmacher. En annexe vous trouverez plan de situation et documents techniques des cuves et pompes de recirculation prévues.

L'étang du parc de Mertert dispose actuellement d'une vanne manuelle qui gère la hauteur d'eau dans l'étang. En principe, les quantités d'eaux d'arrivée et de sortie sont en équilibre, de sorte que le niveau de l'étang ne varie que très peu. Ces eaux passent sous le chemin de promenade pour transiter à ciel ouvert à travers la parcelle no. 1246/6557 pour être orientées vers le cours d'eau de la Syre. Cet acheminement ne sera pas modifié par le projet.

De plus, déjà en situation existante l'étang est équipé d'un trop-plein, dont les eaux sont évacuées via une conduite de trop-plein vers la Syre. Là encore, le projet de dilution des eaux d'arrivée en provenance de la Syre,

qui se fait uniquement en période estivale à température élevée et à ensoleillement prononcé, ne change rien aux itinéraires d'évacuation.

Le projet détaillé de chambre de partage des eaux ne sera élaboré qu'après réception de l'autorisation AGE de procéder à la dilution prévue moyennant des eaux de forage. L'enclenchement et le déclenchement de l'alimentation en eaux de nappe phréatique se feront très probablement de façon manuelle en fonction des conditions climatiques. Ainsi, le recours aux eaux de forage pour la dilution des eaux d'arrivée en provenance de la Syre sera minimisé.

Dès lors, les projets dont s'agit ont été conçus de façon à éviter tout impact négatif sur l'environnement naturel et dans le souci de réduire la consommation en eau potable au maximum. L'expertise hydrogéologique montre que les quantités d'eau prélevées de la nappe phréatique ne modifieront guère le régime des flux souterrains dans l'aquifère.

Les boues issues de l'aire de jeux aquatiques se déposant dans les cuves de recirculation seront enlevées régulièrement pour être séchées et soit réutilisées par notre service jardinage, soit mises en dépôt définitif. Les quantités attendues ne sont que très faibles.

Concernant les incidences sur la qualité de l'eau de l'étang et la biodiversité aquatique, il est fort probable que la dilution temporelle moyennant des eaux de forage pourra aider à limiter l'eutrophisation dans l'étang et contribuer ainsi à la réduction du risque d'asphyxie de ce milieu aquatique.

Dans l'espoir que vous vous ralliez à notre avis que les projets d'utilisation d'eaux de forage pour alimenter l'aire de jeux aquatiques et, en cas de températures et d'ensoleillement élevés, pour diluer les eaux de la Syre alimentant l'étang dans le parc de Mertert ne porteront pas atteinte à l'environnement naturel attenant, et en restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire dont votre service estime avoir besoin, nous vous transmettons nos très sincères salutations.

Pour la Commune de Mertert


Jérôme LAURENT
Bourgmestre




Romain KOSTER
Chef du service Environnement

Annexes :

- Rapport hydrogéologique (par Grundbaulabor Trier)
- Vue en plan aire de jeux aquatique avec conduites d'amenée et d'évacuation et cuves de recirculation
- Documentation et localisation des installations de recirculation
- Copie des échanges de courrier avec AGE en relation avec la demande d'autorisation du forage de reconnaissance/définitif